

OCTOBRE 2019



SENTIER D'HALLOWEEN

Samedi, 26 octobre 2019 vers 18h30

Si pluie, remis dimanche, 27 octobre vers 18h30

Vérifier les réseaux sociaux vers 16h pour la tenue de l'activité

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca*

ATELIER POUR LES JEUNES



VIENS FABRIQUER DE LA BAVE DE SORCIÈRE OU DU CERVEAU DE ZOMBIE
Apporte un plat ou un sac ziploc pour repartir avec ta création.



Pour participer, tu dois t'inscrire avant le 30 octobre 2019 au 418-334-7335 ou par courriel jessikalacombe@yahoo.ca

L'activité se tiendra samedi, le 2 novembre 2019 à 14h à la bibliothèque de la municipalité.

////////////////////////////////////

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

RAPPORT D'ÉLECTION DU 29 SEPTEMBRE 2019

Élection au poste de conseiller (ère) au siège no. 3

Mise en candidature

La période de mise en candidature a été tenue du 19 août 2019 au 30 août 2019 (dernière journée de 9h à 16h30 de façon continue) au bureau municipal situé au 152, rue Municipale à Saint-Adrien-d'Irlande.

Avis d'élection

Un avis d'élection a été publié le 15 août 2019.

Un avis public aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprises a été publié le 5 septembre 2019.

Déclarations de candidatures

Mme Solanges Thibault, 517, rue Principale à Saint-Adrien-d'Irlande, au poste de conseillère no. 3

Signatures : Yves Gouin, Jean-Paul Brault, Gaston Côté, Martine Dubuc, Francine Côté, Harold Lambert, Francine Nicol, Valérie Ruel, Dany Labranche, Marie-Josée Lessard, Étienne Turcotte, Sylvie Mathieu, Claude Turcotte, Réjeanne Bilodeau, Fernand Pouliot, Marcel Goudreau, Nancy Côté, Tommy Hudon, Kim Boucher, Lucie Labranche, Claude Labranche,

Déposée le 29 août 2019

Mme Mélissa Turgeon, 549, 10^e Rang, Saint-Adrien-d'Irlande, au poste de conseillère no. 3

Signatures : Lise Côté, Marie-Line Couture, Monique Labrecque, Danie Côté, Francis Côté, Martin Rodrigue, Gabriel Rodrigue, Jérôme Rodrigue, Catherine Beaudoin, Rock Côté, Nancy Bellehumeur, Dominique Couture, Shirley Roberge, Carl Croteau, Sonia Desmarais, Rémi Mercier

Déposée le 28 août 2019

Étant plus d'un candidat au poste de conseiller (ère), une élection a donc été tenue.

Un avis de la révision de la liste électorale a été donné le 5 septembre 2019.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Un avis public du scrutin a été donné le 19 septembre 2019.
Un vote par anticipation a été tenu le 22 septembre 2019 de 12h à 20h.

Un scrutin a été tenu le 29 septembre 2019 de 10h à 20h, 140 électeurs se sont prévalus de leur droit de vote.

Résultats d'élection

Poste de conseillère no. 3

Mme Solanges Thibault	35 votes
Mme Mélissa Turgeon	104 votes

1 bulletin de vote rejeté

Madame Mélissa Turgeon obtient donc une majorité de 69 votes.

Le 4 octobre 2019, Mme Mélissa Turgeon a été proclamée élue.

Le 7 octobre 2019, Mme Mélissa Turgeon a été assermentée.

Le 4 octobre 2019, un avis public mentionnant le résultat complet de l'élection a été donné.

Ghislaine Leblanc
Présidente d'élection

ACCEPTATION ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Le conseil approuve le paiement des comptes du mois de septembre 2019 totalisant 29 135,06\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 36 à 39, totalisant 8 670,23\$

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LA PROCHAINE ANNÉE

4 novembre, 2 décembre

FORMATION DE LA NOUVELLE ÉLUE

Madame Mélissa Turgeon, conseillère au poste 3 assistera à la formation web organisée par la FQM pour le cours obligatoire aux nouveaux élus « Le comportement éthique » au montant de 300,00\$ plus taxes tous frais payés par la municipalité.

DÉPÔT DE LA SECTION 2 DU FORMULAIRE DGE-1038

La présidente d'élection dépose la section 2 du formulaire DGE-1038 complétée par les 2 candidates et envoie les copies originales à la Direction du financement des partis politiques du DGE du Québec.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca*

Le conseil de la municipalité approuve les dépenses d'un montant de 15 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-321 conformément aux exigences du ministère des transports du Québec.

PRIMEAU AU SOUS-VOLET 1.1 ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET PLANS ET DEVIS

La municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

CHEMIN DU RANG 11

Considérant qu'une résolution a été adoptée lors d'une séance ordinaire du conseil municipal, le 6 septembre 1988 portant le NO- 287-88;
Considérant que le processus de vente ou cession du terrain n'a jamais été réalisé et complété;
Considérant que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande est encore à ce jour propriétaire du terrain lequel a été confirmé au terme de la récente rénovation cadastrale;
Considérant que la municipalité désire conserver la possibilité que ce chemin soit consacré au déploiement du réseau de sentiers récréotouristiques de type motoneiges, VTT ou autres;
Pour ces raisons, il est résolu que le terrain correspondant au Rang 11 demeure la propriété de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

FDT- AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AU PARC MUNICIPAL

Considérant que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande appuie le projet de l'amélioration de l'accessibilité du parc municipal;
Considérant que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande confirme son engagement financier d'une montant de 3 250,00\$ qui représente 30,23% du coût total du projet de 10 750,00\$;
Pour ces raisons, la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise Madame Jessika Lacombe, mairesse à agir en son nom et à signer les documents nécessaires à ce projet.

DÉNEIGEMENT DE LA STATION DE POMPAGE POUR LA SAISON 2019-2020

Les membres de ce conseil acceptent que Marcel Morin effectue le déneigement de la cour de la station de pompage pour la saison 2019-2020 au montant de 1 300\$ plus taxes.
La durée de l'entente s'étend de la première neige à l'automne à la dernière neige du printemps. Le paiement se fera en trois (3) versements soit le 1^{er} novembre, le 1^{er} février et le 1^{er} mai 2019. Marcel Morin ne pourra s'associer à aucun autre entrepreneur ni plusieurs autres, ni donner le déneigement de ladite cour à sous-contrat, sans l'autorisation de la municipalité.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION, DÉPÔT DU PROJET D'ABROGATION DES RÈGLEMENTS #329 ET #337

Prenez avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, ANDRÉ MERCIER a demandé un règlement afin d'abroger les règlements numéros 329 et 337.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est accessible pour consultation public lors de la séance et sur le site internet de la municipalité. Une copie du règlement numéro 382 a été remise aux membres du conseil présents / ou absents via leur courriel personnel.

Le projet de règlement numéro 382 abrogeant les règlements numéros 329 et 337 est déposé par ANDRÉ MERCIER et est présenté en séance tenante comme suit un résumé du projet :

Le Conseil considère opportun d'abroger les règlements numéros 329 et 337 concernant l'interdiction de l'épandage et le stockage de MRF;

Un avis de motion a été donné et le projet de règlement est déposé à la séance ordinaire du 7 octobre 2019;

De plus, afin de préciser la portée du règlement concernant l'abrogation des règlements numéros 329 et 337 est accessible pour consultation par le public lors de la séance et sur le site internet de la municipalité. Une copie du règlement numéro 382 a été remise aux membres du conseil présents/ ou absents via leur courriel personnel.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 382
ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 329 ET 337 CONCERNANT
L'INTERDICTION DE L'ÉPANDAGE ET LE STOCKAGE DE MRF**

ATTENDU QUE le conseil considère opportun d'abroger les règlements numéros 329 et 337 concernant l'interdiction de l'épandage et le stockage de MRF;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et que le projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du conseil le 7 octobre 2019;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca*

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué que le présent règlement portant le numéro 382 intitulé « Règlement numéro 382 abrogeant les règlements numéros 329 et 337 concernant l'interdiction de l'épandage et le stockage de MRF » soit adopté.

ARTICLE 1- DISPOSITION PRÉLIMINAIRE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le numéro 382 et le titre « Règlement abrogeant les règlements numéros 329 et 337 concernant l'interdiction de l'épandage et le stockage de MRF».

ARTICLE 3- ABROGATION

Le présent règlement abroge les règlements numéros 329 et 337 concernant l'interdiction de l'épandage et le stockage de MRF.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

OPÉRATION NEZ ROUGE

Une somme de 100,00\$ a été remise au nom Grands Frères Grandes Sœurs des Appalaches pour Opération Nez Rouge.

CLUB DES MOTONEIGISTES DU LAC WILLIAM

Une somme de 100,00\$ a été remise au nom du Club des motoneigistes du Lac William

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

En Chaudière-Appalaches :

Il est temps de prendre rendez-vous pour se faire vacciner

Chaudière-Appalaches, le 15 octobre 2019 – Dès aujourd’hui, la population de la Chaudière-Appalaches peut prendre rendez-vous en ligne pour recevoir le vaccin contre l’influenza. Deux options pour prendre rendez-vous :

- Visitez le www.monvaccin.ca;
- Téléphonnez au 1 855 480-8094.
- Début 1^{er} novembre 2019

Faites-vous vacciner contre la grippe

Prenez rendez-vous :

MONVACCIN.CA

1 855 480-8094

Les cliniques de vaccination contre la grippe débuteront dès le 1^{er} novembre.

La vaccination antigrippale est offerte gratuitement aux personnes à risque élevé de complications en raison de leur âge ou de leur état de santé :

- Les personnes ayant un problème de santé chronique, par exemple : le diabète, des troubles immunitaires, une maladie du cœur ou des poumons, l’asthme ou une maladie rénale;
- Les personnes de 75 ans et plus;
- Les femmes enceintes durant les 2^e et 3^e trimestres de grossesse.
-

Elle est également offerte gratuitement aux personnes susceptibles de transmettre la grippe à des personnes à risque élevé de complications :

- Les personnes vivant sous le même toit et les aidants naturels des personnes à risque et des bébés de moins de six mois;
- Les travailleurs de la santé.

Pour de plus amples renseignements : 418-386-3553

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca